



GF-TADs

CADRE MONDIAL POUR
LE CONTRÔLE PROGRESSIF DES
MALADIES ANIMALES TRANSFRONTALIÈRES



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ ANIMALE

Atelier de revue de la feuille de route pour le contrôle et l'éradication de la PPR dans la région de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) Une approche régionale coordonnée

Tunis, Tunisie, 2 - 3 avril 2019



COMMUNIQUE FINAL

INTRODUCTION

Les petits ruminants, ovins et caprins, représentent une part importante du secteur de l'élevage mondial, en particulier pour les pays en développement où ils ont un rôle essentiel dans les moyens de subsistance des populations et la sécurité alimentaire. Ainsi, dans ces pays, les petits ruminants ont un impact direct sur l'économie nationale et le bien-être de la population.

Les cinq pays¹ de la Région UMA totalisent environ 95 millions de moutons et de chèvres, représentant 13% de la population des petits ruminants africains et 4,33% de la population mondiale. La PPR sévit dans la région. De fréquents mouvements de petits ruminants (réguliers, traditionnels et/ou illégaux) entre pays favorisant son expansion. Les petits ruminants contribuent à la sécurité alimentaire, au développement économique des pays et au bien-être global de la population. Au plan mondial, plus de 330 millions de familles de paysans pauvres en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie dépendent directement des moutons et des chèvres pour leur subsistance.

L'un des principaux facteurs limitant la production durable et florissante de petits ruminants est la présence de maladies infectieuses telles que la Peste des petits ruminants (PPR), une maladie dont les taux de morbidité et de mortalité peuvent être élevés chez les animaux sensibles. Dans les pays infectés où la maladie est endémique, la PPR est une menace sérieuse pour la production de petits ruminants et le développement de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'élevage. Elle affecte les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire bien au-delà des personnes qui possèdent et élèvent des moutons et des chèvres. C'est pourquoi la maladie doit être contrôlée et finalement éradiquée.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), en collaboration avec le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, ont organisé à Abidjan (31 mars - 2 avril 2015) une Conférence internationale pour le contrôle et l'éradication de la PPR qui a abouti à l'adoption de la Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR (PPR GCES).

La Stratégie mondiale prévoit l'organisation de réunions régionales de feuille de route pour engager les communautés économiques régionales et leurs pays membres à s'approprier la PPR GCES et à travailler d'une manière harmonisée et synchronisée dans la lutte contre la maladie.

En Afrique, la stratégie mondiale est mise en œuvre en collaboration étroite avec l'UA-BIRA, l'UA-PANVAC et les Communautés économiques régionales.

La réunion pour la région nord de l'Afrique organisée en collaboration avec l'UMA s'est tenue du 4 au 5 octobre 2016 à Tunis, Tunisie.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Directeur des Services Veterinaires auprès du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche de la Tunisie en présence de Dr Philippe Ankers, Coordonnateur sous-régional de la FAO en Afrique du nord, Dr Alessandro Ripani, du bureau sous-régional de l'OIE pour l'Afrique du Nord. Les Directeurs des Services Vétérinaires ou leurs représentants, les points focaux nationaux du REMESA pour l'Epidémiologie (REPIVET) et le Laboratoire (RELBSA) ainsi que des Représentants nationaux d'associations d'éleveurs des pays concernés ont pris part à la réunion. Ont également pris part à la rencontre, les représentants du Secretariat conjoint FAO/OIE du REMESA et du Secrétariat mondial PPR.

¹Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie

A l'issue de débats chaleureux et fructueux, les participants à la réunion ont adopté ce qui suit:

1. Implémentation des stratégies d'éradication de la PPR au plan national et régional avec la Stratégie mondiale

Reconnaissant les efforts engagés par les pays de la région, avec l'appui de UA-BIRA, la FAO et de l'OIE, visant à formuler la stratégie régionale d'éradication de la PPR et notamment pour sa mise en conformité avec la Stratégie mondiale, les participants recommandent :

Aux pays de la région :

- De prendre les dispositions nécessaires pour associer les représentants des éleveurs et autres intervenants dans la filière des petits ruminants à la mise en œuvre des NSP.

A l'UMA, FAO and OIE :

- De prendre en compte les suggestions de cet atelier pour finaliser la stratégie régionale PPR pour la région UMA en rapport avec les partenaires concernés et à la soumettre pour endossement par les autorités compétentes de l'UMA à travers notamment son Comité Vétérinaire Permanent et la Commission de Sécurité Alimentaire.

2. Mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme PPR

Considérant que la mobilisation des ressources reste une responsabilité partagée entre les pays, l'UMA, la FAO et l'OIE, les participants recommandent aux pays:

- D'identifier les ressources nécessaires et les soumettre aux autorités nationales compétentes pour financement avec l'appui des partenaires ;
- d'élaborer des matériels de communication et de sensibilisation et en assurer une large diffusion notamment auprès des acteurs de la filière des petits ruminants;
- de mener le plaidoyer nécessaire pour promouvoir le programme PPR et son financement.

A la FAO de finaliser l'outil sur l'impact socio-économique de la PPR et renforcer les capacités pour le rendre utile pour le plaidoyer.

3. Vaccination contre la PPR

Considérant les activités de contrôle de la PPR présentées par les pays mettant en évidence les différences d'approche en matière de vaccination, les participants recommandent :

Aux pays:

- de mener des campagnes de vaccination harmonisées et synchronisées basées notamment sur :
 - une meilleure connaissance de la prévalence de la PPR dans chaque pays, incluant les espaces frontaliers et les circuits des mouvements de petits ruminants ;
 - des concertations notamment dans le cadre du REMESA afin d'harmoniser les calendriers de vaccination en tenant compte des périodes de fêtes religieuses et des cycles biologiques.

- de procéder à une évaluation des besoins et des coûts des campagnes de vaccination contre la PPR;
- de faire bon usage de l'outil d'évaluation post vaccinale (PVE).

A l'UMA, OIE et FAO:

- de soutenir les pays dans le renforcement de leurs capacités et la coordination de leurs interventions;

4. Renforcement des Services vétérinaires

Considérant le rôle important que les Services vétérinaires jouent dans la mise en œuvre du programme d'éradication de la PPR, les participants recommandent aux responsables des services vétérinaires nationaux de développer des programmes utilisant les données de l'outil PVS de l'OIE et de ses diverses composantes à soumettre à leurs autorités compétentes.

5. Réunions transfrontalières

Considérant le caractère transfrontalier de la PPR et l'importance des mouvements transfrontaliers de petits ruminants liés aux pratiques d'élevage (transhumance) et aux circuits de commercialisation, la réunion recommande aux pays:

- de planifier et d'organiser des rencontres régionales et sous régionales pour échanger des informations, harmoniser les activités de surveillance et de vaccination ;
- de développer des stratégies de communication harmonisées pour favoriser l'implication et l'adhésion de tous les acteurs de la filière des petits ruminants.

6. Implication des éleveurs et des autres parties prenantes

Considérant que les éleveurs sont les premières sentinelles en matière de surveillance de la PPR, ainsi que les premiers bénéficiaires de son éradication;

Considérant que leur implication permanente, ainsi que celle des autres parties prenantes sur le terrain, est essentielle à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'éradication de la PPR efficace;

la réunion recommande aux pays avec l'appui de l'UMA :

- de prendre les dispositions nécessaires pour impliquer les représentants des organisations professionnelles dans toutes les étapes depuis la formulation des programmes d'éradication de la PPR jusqu'à leur mise en œuvre ;
- de renforcer les capacités des organisations professionnelles ;
- de développer des actions de communication, de sensibilisation et de plaidoyer en direction des éleveurs et des autres parties prenantes sur le terrain.

7. Remerciements

Les participants expriment leur sincère gratitude au gouvernement et au peuple tunisien pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé. Ils expriment également leur gratitude à la FAO, l'OIE et l'UMA pour leurs efforts dans la préparation et la conduite de la réunion.

Fait à Tunis, le 03 Avril 2019

Annexe 1 : Feuille de route PPR pour la région UMA

Pays	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Algérie	Orange	Orange	Orange	Yellow	Yellow	Yellow	Green	Statut Indemne				
Libye	Red	Red	Red	Orange	Orange	Orange	Yellow	Yellow	Yellow	Green	Statut Indemne	
Maroc	Orange	Orange	Orange	Yellow	Yellow	Yellow	Green	Statut Indemne				
Mauritanie	Red	Red	Red	Red	Orange	Orange	Orange	Yellow	Yellow	Yellow	Green	Statut Indemne
Tunisie	Orange	Orange	Orange	Yellow	Yellow	Yellow	Green	Statut Indemne				

